

La mission principale de l'UCA, association indépendante, est de soutenir les cadres supérieurs, de défendre leurs conditions cadres dans un environnement de travail stimulant et respectueux.
Aidez l'UCA à renforcer ses actions, soyez acteur de la protection et de la défense de la fonction publique, rejoignez le comité !

Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'UCA du 19 mars 2024

C'est dans les locaux de la Société Suisse des Entrepreneurs que s'est tenue, le 19 mars 2024, l'assemblée générale de l'Union des cadres de l'administration (UCA).

Après une introduction permettant d'annoncer sans la citer la longue liste des membres excusés, le coprésident de l'UCA, Max Ratzenberger, a présenté le bilan annuel de l'association et détaillé les engagements des membres dans les différentes délégations et rencontres.

Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (10 séances en 2023) et **rencontres bilatérales UCA-GCA-Nathalie Fontanet** (6 fois par année): le comité a poursuivi sa mission d'assurer le suivi de certains membres de l'association qui signalent des difficultés. L'UCA a également un rôle de sensibilisation sur des situations critiques ou conflictuelles.

G'Evolue: les discussions sont confidentielles. Aujourd'hui, le représentant de l'UCA peut cependant signaler que l'appel d'offres pour acquérir un système d'évaluation des fonctions et de rémunération auprès d'un partenaire externe a été finalisé. La commission paritaire a commencé à travailler sur les fonctions type, sur les cahiers des charges, les critères d'évaluation et de pondération de ces critères. Les membres de la commission paritaires, qu'ils soient représentants des employés ou de l'Etat employeur, contactent des fonctionnaires ou des partenaires pour obtenir des informations particulières et affiner les critères d'évaluation. Ainsi la commission paritaire a déjà entendu tous les EPA et toutes directions des ressources humaines des départements. Elle a également pris connaissance de la dizaine de systèmes d'évaluation existants en Suisse.

En chiffres, l'Etat de Genève compte **1835 fonctions** différentes sur lesquelles le projet G'Evolue devra se pencher. L'objectif est de réduire ce nombre mais sans cible précise. Pour les membres de la commission paritaire, la participation à la commission paritaire représente **80 jours de travail** (40 jours de travail et 40 jours de préparation)

Max Ratzenberger est le représentant de l'UCA au sein de la commission paritaire, son suppléant est Geoffrey Malaval.

Autres commissions

- Commission paritaire du statut B 05.01: les thèmes abordés sont les mêmes que ceux de la délégation du conseil d'Etat aux ressources humaines mais il n'y a aucune négociation possible. Cette commission est plus opérationnelle.
- CPEG : l'UCA a maintenu son candidat au sein du comité. Kustrim Reka a repris, en cours de mandat, le siège laissé vacant par Jacques Folly parti à la retraite. Kustrim Reka prend ses marques, le niveau de technicité étant très élevé. Le point d'actualité est la proposition du conseil d'Etat de nouvelle répartition des cotisations (52% pour l'employeur et 48% pour l'employé). Cette mesure ne devrait concerner que les futures embauches.
- Le comité de la CPEG étudie les implications techniques de cette mesure pour la caisse. L'UCA s'interroge sur les conséquences de cette disposition sur l'attractivité de l'Etat employeur.

- LPAC-RPAC : le PL présenté par le conseil d'Etat est combattu par l'UCA qui appelle également à une refonte. En effet les options défendues par l'Exécutif ne sont pas de nature à protéger correctement les collaborateurs et le statut de fonctionnaire. En février de cette année, le Grand Conseil s'est prononcé sur un seul article de la LPAC, celui sur l'abrogation de l'obligation de réintégration. Le MCG a lancé un référendum qui n'a pas abouti.
Le projet de refonte de la LPAC-RPAC devrait être relancé ce qui sera pour l'UCA une nouvelle occasion de se prononcer et de défendre les intérêts des cadres supérieurs et des managers. Pour l'UCA, il s'agit de trouver le juste milieu entre la défense et la protection des cadres supérieurs (pour éviter notamment qu'ils servent de fusibles dans des situations conflictuelles) et la défense de leurs collaborateurs et collaboratrices. Il est important de donner les moyens aux managers de se séparer, de manière responsable, d'un collaborateur ou d'une collaboratrice qui dysfonctionne gravement mais aussi de protéger le personnel qui s'acquitte pleinement et à satisfaction de sa mission.
- Pistes d'économies et d'améliorations du fonctionnement de l'Etat : la commission ne s'est réunie que deux fois et rien n'est prévu pour le moment.
- Commission de santé et de sécurité au travail : les séances doivent être réactivées. La commission devrait se réunir une fois par année.
- Plateformes d'échanges avec l'OPE : les rencontres sont régulières et abordent des thèmes variés et pertinents.
- Auditions de l'UCA en commissions parlementaires : les membres du comité ont été entendus à quatre reprises. Il est satisfaisant de constater que l'UCA est reconnue comme un partenaire respecté et fiable et que sa voix est entendue. Ces auditions, qui demandent une préparation rigoureuse, sont utiles car elles permettent de montrer aussi notre soutien à l'OPE. Il est indispensable de renforcer cet office et de lui accorder plus de moyens. Cela entre dans la stratégie de l'UCA de défense des différents services de l'Etat.

Le nouveau **site internet** de l'UCA connaît une bonne fréquentation. Il offre une nouvelle ligne graphique et une navigation facilitée. Cette refonte a un coût pour l'UCA puisque les frais internet s'élèvent à plus de 11'300 pour 2023.

Les **comptes d'exploitation 2023** font apparaître une perte de 7'642,33 pour 2023. Si les recettes s'élèvent à 10'722.-, les charges se montent à 18'404,33.

Le montant des cotisations reste inchangé pour 2024 : 60.- pour les membres actifs, 40.- pour les retraités.

Enjeux et perspectives

Après l'élection du comité, la nouvelle coprésidence a soulevé la nécessité de maintenir la place de partenaire fiable, écouté et respecté auprès du Grand Conseil et du conseil d'Etat nouvellement élus. Les cadres supérieurs méritent de voir leur expertise protégée et leurs compétences valorisées. Ils doivent aussi pouvoir compter sur une reconnaissance à la hauteur de leur engagement.

Il est ainsi indispensable de faire vivre et de renforcer l'UCA si l'on veut asseoir sa crédibilité et sa légitimité.

Il revient à chaque membre de faire connaître la mission de l'UCA, ses valeurs et ses convictions et de relayer son message dans les cercles professionnels respectifs. La défense et l'amélioration des conditions de travail des cadres supérieurs dépendent de cette forte représentation.

Lors de cette AG, ont été adoptés à l'unanimité :

L'ordre du jour

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2023

Les comptes et les bilans

La décharge aux organes de gestion pour l'exercice 2023

Le nouveau comité élu se compose de:

- Coprésidents : Emmanuel Fricker (DIN) et Emmanuelle Lo Verso (DIN)
- Vice-présidents : Max Ratzenberger (DF) et Kustrim Reka (DEE)
- Comité : Véronique Bigio Gisiger (retraîtée DIP/en soutien pour analyse de dossier)
- Guy Chappaz (DI), Mathieu Crettenand (Hospice général/DCS), Piera Dell'Ambrogio (retraîtée Unige/en soutien pour analyse de dossier), Jacques Folly (retraité DEE/en soutien pour analyse de dossier), Geoffrey Malaval (DIN)
- Vérification des comptes : Isabelle Rey (DCS), Christian Haberler (DIP)

L'UCA en chiffres

- L'UCA a accueilli **29** nouveaux membres en 2022 et **8** en 2023
- **10** démissions ont été enregistrées en 2022, **8** en 2023
- Une exclusion n'a été prononcée
- L'UCA est forte de **195** membres; 49 retraités et 146 membres actifs
- Le comité s'est réuni **11** fois en présentiel depuis la dernière assemblée générale